



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR 2020

Validé par le Conseil de surveillance du 14 avril 2021

SOMMAIRE

SYNTHESE

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

- Activité en promotion immobilière
- Activité en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

I.3. Performances financières

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération

II.2. Compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques - ORSA

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Types de fonctions et d'activités sous-traitées

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

III.2. Risque de marché

- Risque actions
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

SYNTHESE 2020

CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des Assurances. Elle délivre des cautions aux professionnels de l'immobilier : les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 19 126 K€ en baisse de -2,3 % par rapport à 2019. Le résultat technique hors produit financier est de 5 538 K€ en baisse de 23,38 %.

Ce document est le rapport sur la solvabilité et la situation financière établi sur la base des données clôturées au titre de l'exercice 2020. Il décrit l'activité de la société, son système de gouvernance, son profil de risque, précise les méthodes de valorisation appliquées aux fins de solvabilité et de gestion du capital.

Ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil de surveillance. Il est élaboré et publié chaque année et mis en ligne sur le site web de CGI BATIMENT pour une durée d'au moins 5 ans après sa date de publication.

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI BATIMENT menés au cours de l'exercice 2020 que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée, puisque le taux de couverture s'élève à **322 % pour le SCR** (351% en 2019) et **1289 % pour le MCR** (1403 % en 2019).

En 2020 CGI BATIMENT en dépit de la crise sanitaire de la COVID-19 a bénéficié sur le second semestre d'une reprise d'activité en maison individuelle permettant d'atteindre un niveau de prime équivalent à celui de 2019. En revanche les primes perçues au titre de la promotion immobilière sont en retrait de 15 %. L'exercice est néanmoins impacté par la dotation de nouvelles provisions liées à l'anticipation d'une sinistralité post COVID-19.

Le risque de souscription qui est le risque majeur de la société, s'est dégradé en 2020 de 27,6 % en raison de la modification du paramètre de calcul dans la formule standard pour le risque de prime qui passe de 12 à 19 %

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

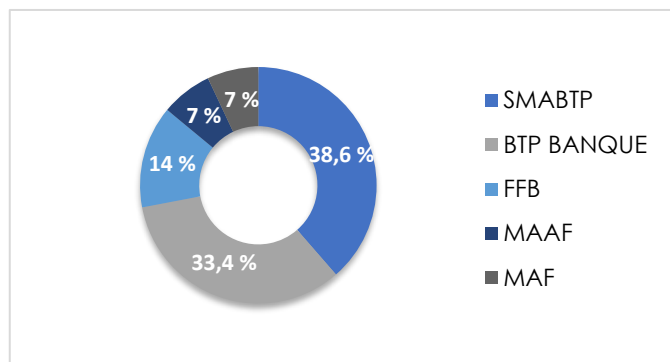
- Activité en promotion immobilière
- Activité en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

I.3. Performances financières

I.1. Description de l'entreprise

- CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le code des assurances au capital de 20 887 500 Euros dont le siège social est situé au 6, rue La Pérouse à Paris 16^{ème} ;
- Créée en 2000 par la FFB, la SMABTP et la BTP Banque, elle fait suite à la CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. Elle a par la suite absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires trois mutuelles aujourd'hui présentes à son capital : la SMABTP, la MAF et la MAAF ;
- Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs (Loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 et article L. 261-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation) ainsi que toutes les garanties financières qui accompagnent les projets immobiliers de l'acquisition du terrain, son aménagement à la construction des ouvrages.

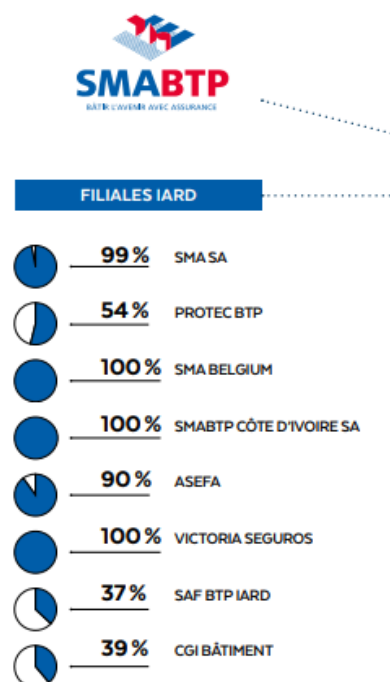
▪ Actionnariat



Il est issu de la filière bâtiment :

○ LA SMABTP

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 8, rue Louis Armand Paris 15e, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.



- **LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 78 000 000 €, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS Cedex 16, BTP BANQUE est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.

- **LA FFB - Fédération Française du Bâtiment**

Union de syndicats, ayant son siège social au 33, avenue Kléber 75116 Paris, la FFB est une organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.

- **LA MAAF ASSURANCES**

Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 CHAURAY, cette mutuelle, initialement réservée aux artisans, a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.

- **LA MAF**

Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189, bd Malesherbes 75017 Paris, la MAF assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI BATIMENT est l'ACPR, 4 place de Budapest Paris 9^{ème}.

Le Commissaire aux Comptes de la société est Ernst & Young Audit SA, Tour First à La Défense.

- **Environnement économique**

Sans surprise le bâtiment a fortement été impacté par la crise sanitaire. Selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), le bâtiment a enregistré une perte d'environ 15 % de son activité en volume sur l'ensemble de l'année, avec des disparités importantes selon les segments de marché ; alors que le marché de l'amélioration-entretien se replie de 8,8 %, du fait de chantiers souvent plus petits avec moins de coactivité, celui du logement neuf comme en non résidentiel accusent une chute de 22,5 %.

Quant à l'emploi du secteur, soutenu par les dispositifs d'aide (activité partielle, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report et annulation de charges patronales), le nombre de postes perdus est contenu -10 000.

Enfin, s'agissant de la situation financière des entreprises, la reprise de l'activité sur le second semestre a permis de redresser en partie leurs comptes qui avaient été mis à mal par le confinement strict du printemps.

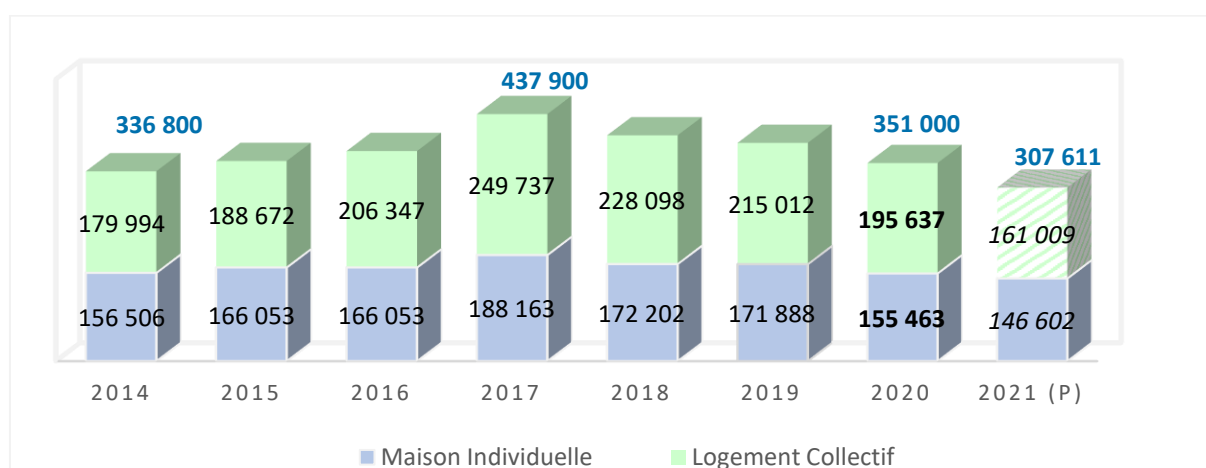
Dans le détail, en matière de logement le nombre de mises en chantier est en recul de 9,3 % et celui des permis de construire délivrés de 14,7 %. En volume, 351 000 logements ont été construits, soit un niveau inférieur de près de 10 000 unités par rapport à la moyenne observée depuis 1986.

On relève peu de disparités par type de logement sur les ouvertures de chantier ; l'individuel et le collectif reculant respectivement de 9,6 % et de 9 % pour atteindre 155 500 et 195 600 unités.

En revanche, l'écart s'avère plus net pour les autorisations avec un fléchissement deux fois plus important en collectif (-19.5%) qu'en individuel.

Cette même tendance s'observe, également au niveau des ventes. L'individuel diffus se repli de 8,5% contre 24,1 % pour le collectif.

L'année 2020 prend ainsi à contre-pied le souhait du gouvernement de renforcer la densité et de limiter l'artificialisation.



Source : FFB

Ces tendances augurent un avenir incertain, la seule prolongation du PTZ et du Pinel au-delà de 2021 ne constituant pas un facteur de dynamisation. En conséquence, seuls 307 000 logements devraient être mis en chantier en 2021, dont un peu moins de 150 000 dans l'individuel.

Quant à la production, avec le confinement du printemps 2020, elle s'affichera en hausse de 14,6 %, mais s'inscrira en baisse de 10,9 % par rapport au niveau d'avant la crise.

Il en ira de même pour le non résidentiel neuf dont le volume d'activité 2021 recule de 13,8 % par rapport à 2019.

Les surfaces commencées, hors locaux agricole, n'atteindront que 16,8 millions de m², soit près de 7 millions en dessous de la moyenne de longue période. Il faut y voir les conséquences de l'habituel attentisme des donneurs d'ordre privé en temps de crise, d'une part, d'un nouveau repli de la commande publique, d'autre part.

Seule l'amélioration-entretien retrouvera son niveau de 2019, grâce au sous-segment de la rénovation énergétique qui profitera pleinement des effets du plan de relance, lequel prévoit le déploiement de 7 milliards d'euros d'aides publiques sur deux ans.

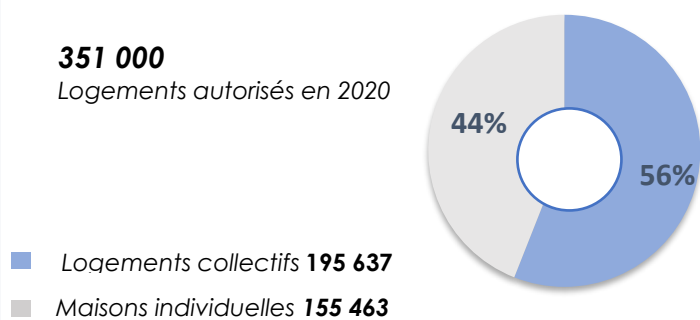
En synthèse, la FFB estime que le bâtiment connaîtra un rebond d'activité de 11,3 % en 2021 à prix constants, avec toutefois un retrait de 5,6 % par rapport au niveau d'avant la crise. C'est ainsi, 50 000 emplois qui pourraient être menacés si aucune mesure supplémentaire de relance dans le neuf n'était prise rapidement. Cette tendance pourrait s'accroître sous l'effet de la nouvelle vague de réglementations prévue dans le neuf.

Les autorisations de logements neufs avec création de surface en 2020

France métropolitaine
(Permis de construire)

351 000

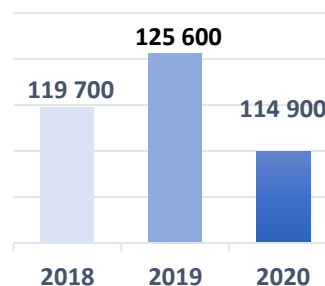
Logements autorisés en 2020



Source : SOes, Sit@del2 Source du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

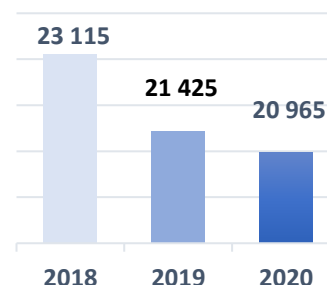
Ventes de maisons individuelles

(Indice Markemétron)



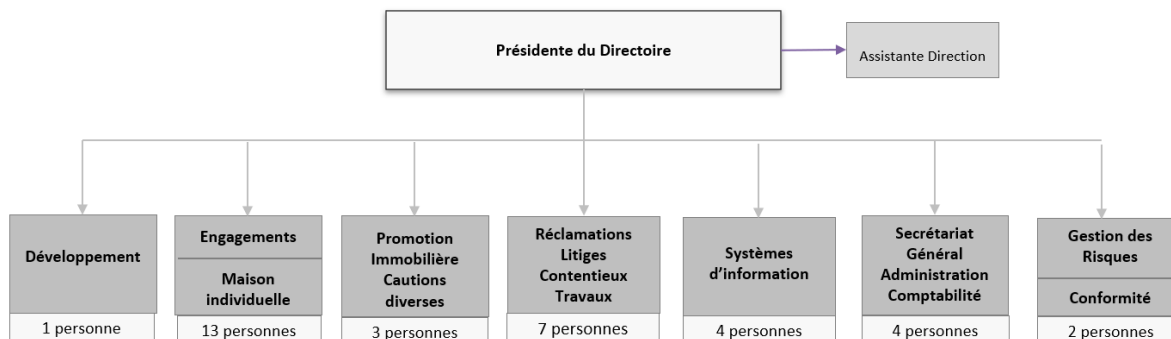
Source Caron Marketing

Nombre de garanties de livraison délivrées par CGI BATIMENT en 2020



▪ **Activités opérationnelles**

L'équipe de CGI BATIMENT est composée de 36 personnes :



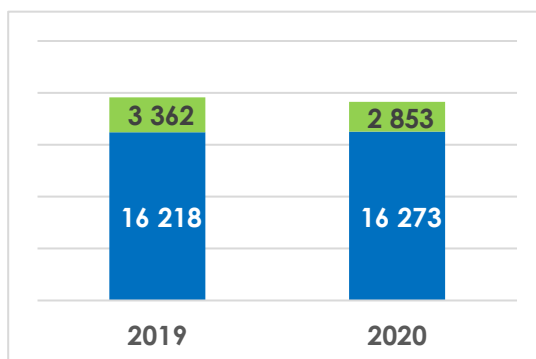
CGI BATIMENT possède une filiale à 100 %, Caron Marketing, SARL au capital de 7 622 €, siège social au 6 rue La Pérouse Paris 16^{ème} et immatriculée au RCS 345 179 824 de Paris, bureau d'études statistiques spécialisé dans l'analyse de la conjoncture des ventes en maisons individuelles et dans diverses analyses consacrées au logement.

CGI BATIMENT exploite principalement deux lignes d'activités "France entière". Elle offre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à environ 185 promoteurs, représentant environ 15 % de son chiffre d'affaires, et elle garantit 818 constructeurs de maisons individuelles pour les 85 % restant.

En promotion immobilière, CGI BATIMENT délivre la garantie financière d'achèvement (GFA) aux promoteurs qui réalisent des opérations en VEFA, la garantie de bonne exécution (GBE) pour garantir les opérations réalisées en CPI, ainsi que toutes les garanties à la réalisation d'opérations immobilières, de l'acquisition du foncier à l'aménagement et jusqu'à la livraison des projets (garanties fiscales, datations, VRD...).

En maisons individuelles, elle propose la garantie de livraison à prix et délais convenus instituée par la loi de 1990 qui a rendu cette garantie obligatoire à tous les contrats de maison individuelle qu'ils soient avec ou sans fourniture de plans.

Répartition des activités CGI Bâtiment
Primes émises (en K€)



I.2. Performances techniques

▪ **Activité en promotion immobilière**

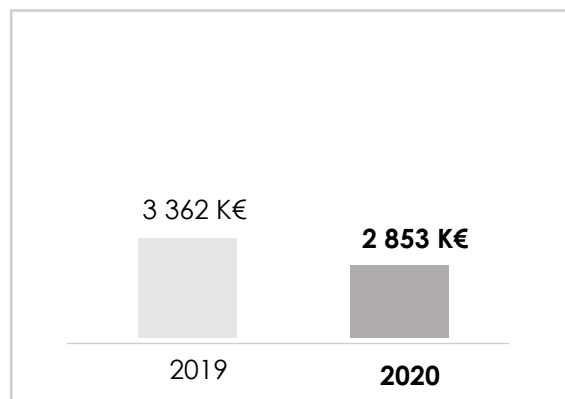
L'année 2020 a été marquée par une baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

Ont été réalisés :

- 127 programmes pour 2 724 logements ;
- 4 opérations de lotissement pour 69 parcelles ;
- 8 opérations de bureaux pour 48 785 m² ;
- 70 cautions diverses pour un engagement de 16 152 K€.

Primes émises en promotion immobilière :

L'année 2020 se caractérise par une baisse des primes émises qui s'établissent à **2 853 K€** contre 3 362 K€ en 2019.

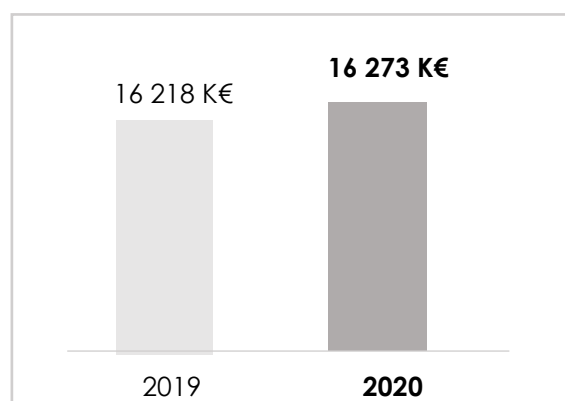


▪ **Activité en maison individuelle**

Au cours de l'exercice 2020, CGI BATIMENT a apporté son concours à **828** constructeurs pour un volume de **20 965** maisons en garantie de livraison. 604 sont directement cautionnées par CGI BATIMENT et 224 par l'intermédiaire de courtiers.

Primes émises en maison individuelle :

Elles s'élèvent à **16 273 K€**, soit une hausse de 0,34 % par rapport à l'exercice précédent.

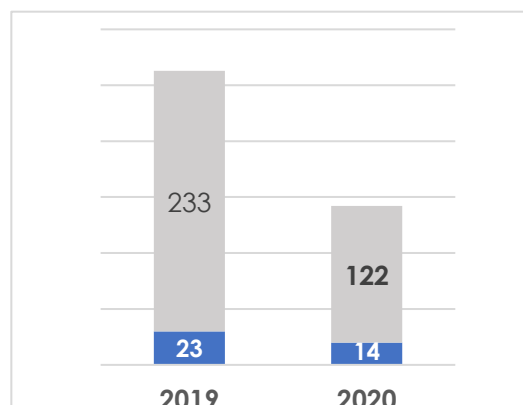


- **Evolution de la sinistralité**

L'exercice 2020 a été de marqué par une faible sinistralité.

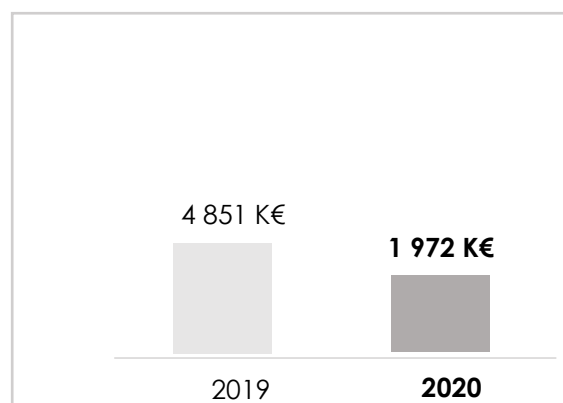
Nombre de constructeurs et de maisons sinistrées :

L'année 2020 enregistre 122 maisons sinistrées pour 14 constructeurs défaillants.



Coût des sinistres (brut de recours bancaire et de réassurance en K€) :

Le coût estimé des sinistres survenus en 2020 est de 1 972 K€ contre 4 851 K€ en 2019.



- **Réassurance**

Part de réassurance dans les coûts de sinistres

En 2020, les sinistres survenus n'impactent pas les traités de réassurance.



Comparaison des conditions de réassurance en excédent de sinistres 2020/2021

Traité en excédent de sinistres par année de souscription	2020	2021
Assiettes de primes	20 000 K€	19 000 K€
Total portée	70 000 K€	70 000 K€
Franchise de	1 000 K€	1 000 K€
	Année de souscription	Année de souscription

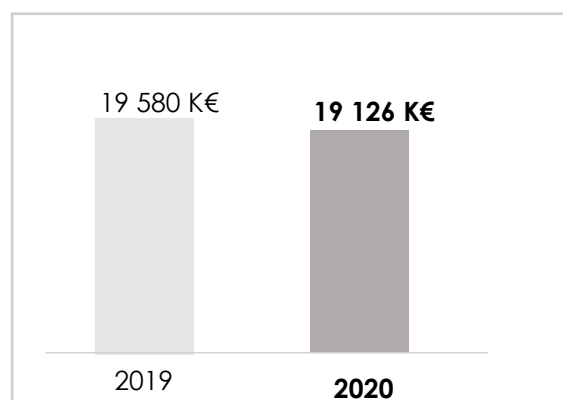
Ce traité est assorti d'un stop loss, en exercice de survenance, permettant un complément de garantie d'une portée de 35 % des primes nettes émises plafonnées à 7 000 K€ avec une priorité de 80 % des primes nettes émises.

▪ Résultat technique

Chiffre d'affaires :

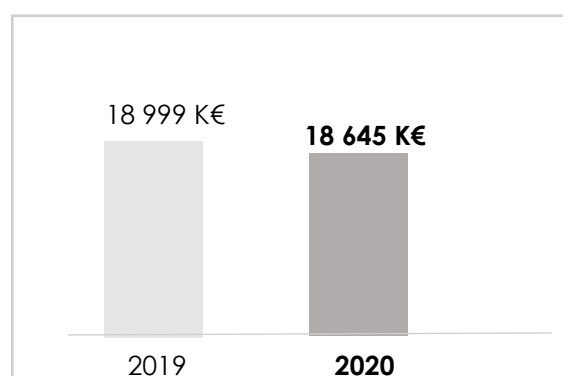
19 126 K€ au 31/12/2020 contre
19 580 K€ en 2019 soit :

-2,31 % par rapport à 2019



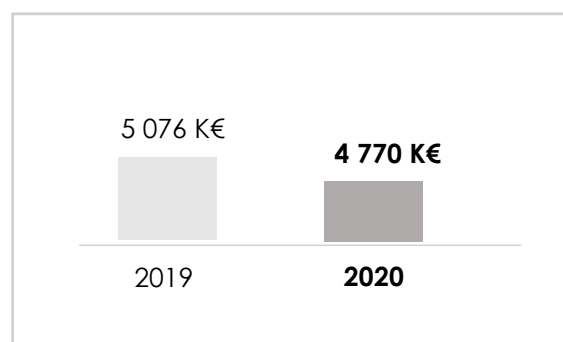
Primes acquises, brutes de réassurance :

-1,86 % par rapport à 2019



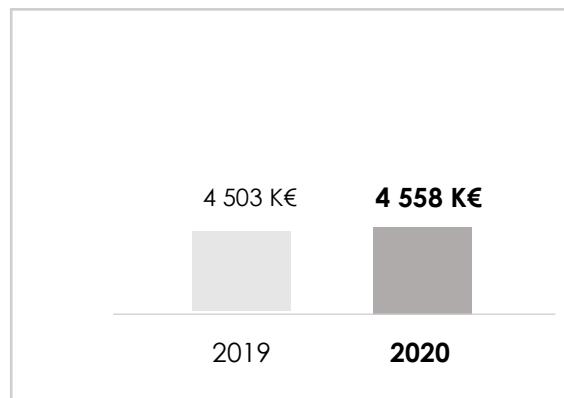
Charges des sinistres, nettes de réassurance :

-6,03 % par rapport à 2019



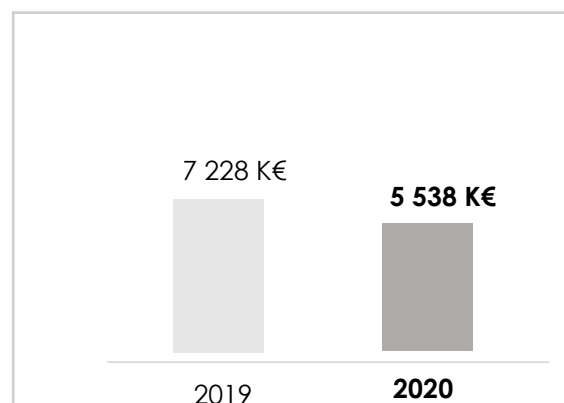
Frais d'acquisition et d'administration :

+1,22 % par rapport à 2019



Résultat technique :

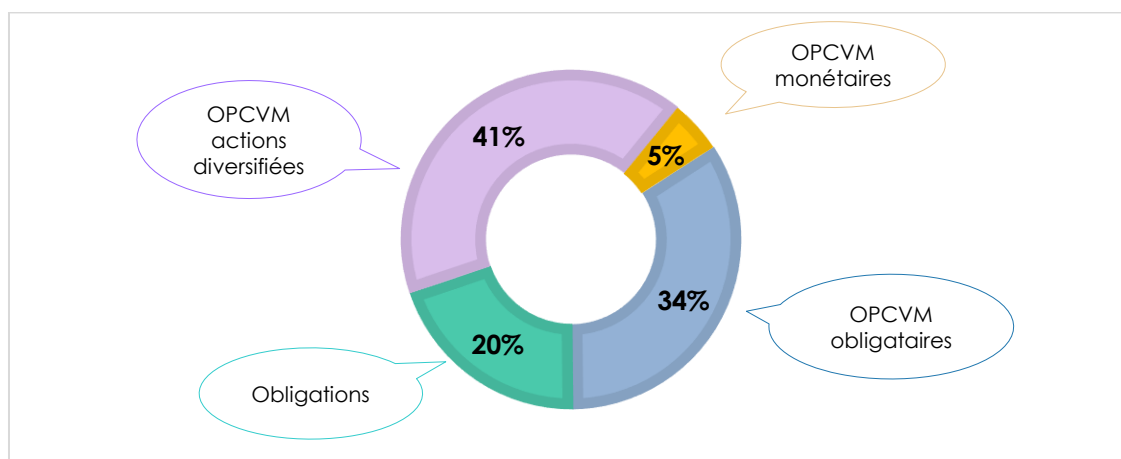
-23,38 % par rapport à 2019



I-3 Performances financières

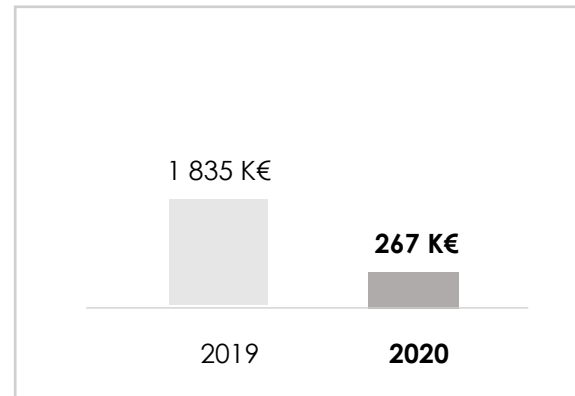
Le portefeuille hors participation, s'élève à 95 366 K€ en valeur de réalisation au 31/12/2020.

Le montant de la plus-value latente sur OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) ayant supporté l'impôt sur les sociétés s'élève à 7 983 K€ contre 7 048 K€ au 31/12/2019.



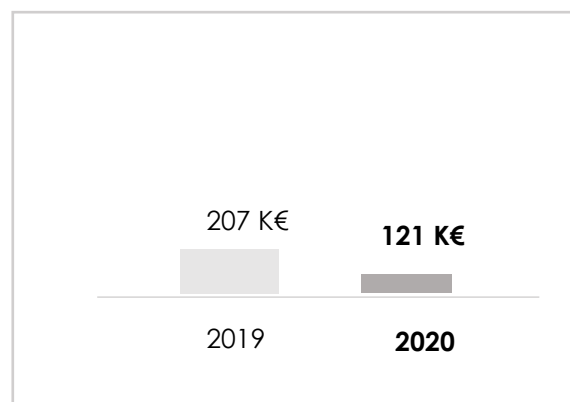
Produits des placements :

-85,45 % par rapport à 2019



Charges des placements :

- 41,55 % par rapport à 2019



Le résultat financier ressort pour 2020 à **146 K€**, en diminution de -91,03 % par rapport à 2019. La politique de gestion financière prudente adoptée en 2020 a conduit à conserver un niveau important de plus-values latentes.

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération

II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques (ORSA)

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie
- Gestion des risques et conformité
- Dispositif de contrôle interne

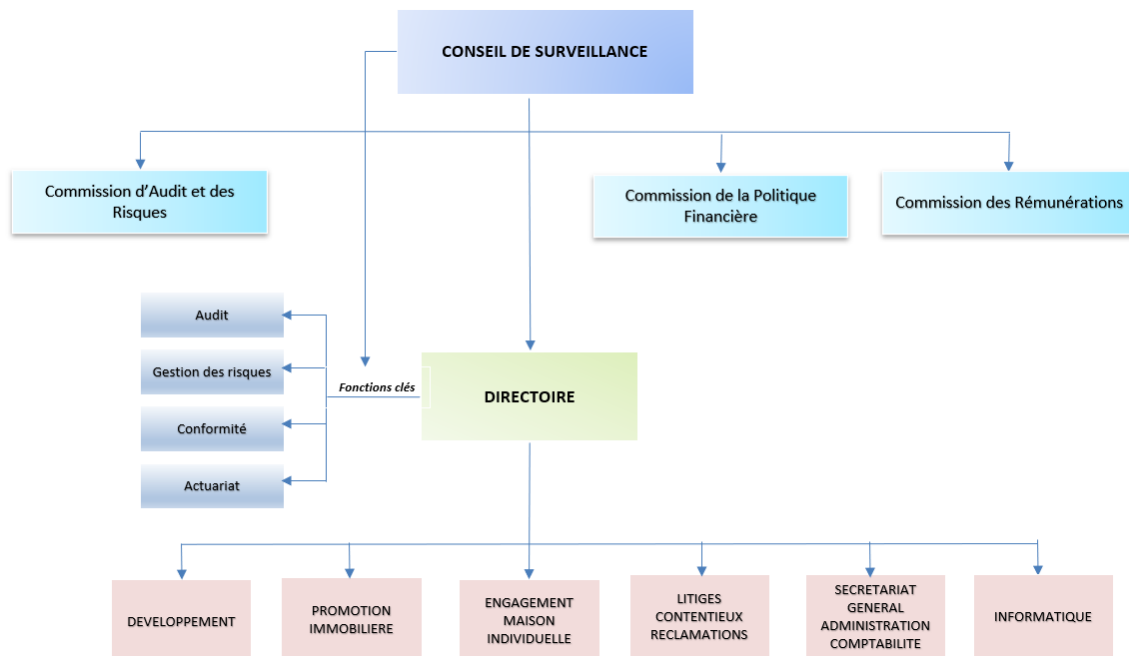
II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Types de fonctions et d'activités sous-traitées

II.1. Informations générales

Organigramme de la société



Conseil de surveillance

Composition

Président : Olivier SALLERON, Président de la Fédération Française du Bâtiment
Vice-Président : Jacques CHANUT, Président de SMABTP

Membres du Conseil

- SMABTP, représentée par Pierre ESPARBES, Directeur Général de SMABTP ;
- BTP BANQUE, représentée par Sylvie LOIRE FABRE, Présidente du Directoire
- FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, représentée par Eric JOURDE ; Délégué Général ;
- MAAF Assurances, représentée par Jacques LUMEAU ; Directeur des partenariats ;
- MAF Architectes, représentée par Roland CARTA ; Vice-président de la MAF ;
- Grégory MONOD, Président National de Pôle Habitat ;
- Etienne REQUIN, Président d'Extraco Création ;
- José Michaël CHENU , Directeur marketing et stratégique développement de Vinci ;
- Jean Baptiste BOUTHILLON, Président Directeur Général de Paris Ouest Construction ;
- Alain MONTOURCY, Président de Bangui Groupe SAS ;
- Gérard FOHLEN WEILL, Avocat du Cabinet Cahn Wilson ;
- Sylvain MASSONNEAU, Directeur Général de Tradimaisons ;
- Loïc CHAPEAUX, Directeur des affaires économiques, financières et internationales de la FFB.

Mission

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le Directoire. A ce titre et à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. A cette fin, il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le Conseil vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi, le cas échéant, les comptes consolidés.

Chaque année, le Conseil présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

▪ **Directoire et Direction Générale**

Composition

Présidente : Marie-George DUBOST
Directeur général : Bernard COLOOS
Membres : Claude LAVISSE
Grégory KRON

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes commissions mises en place par le Conseil de surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le Directeur Général ainsi que les membres du Directoire sont dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent CGI BATIMENT dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions hebdomadaires des chefs de service, aux comités d'engagements, réunions juridiques et autres réunions organisées par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

▪ **Chefs de service**

Les directeurs et chefs de service disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions qui peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'une actualisation.

▪ **Commission d'Audit et des Risques**

Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL

Membres :

- Olivier SALLERON ;
- Jacques CHANUT ;
- SMABTP représentée par Bertrand LOTTE ;
- BTP BANQUE représentée par Florent BERTHE ;
- MAAF ASSURANCES représentée par Jacques LUMEAU.

Participent également, les membres du Directoire de CGI Bâtiment.

Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an ; chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

▪ **Commission des Rémunérations**

Composition

Président : Olivier SALLERON

Membres :

- Jacques CHANUT ;
- Roland CARTA, représentant permanent de la MAF ;
- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanente de BTP BANQUE.

Mission :

Cette commission a pour objet de faire des propositions au Conseil de surveillance concernant les rémunérations des membres du Directoire ainsi que du Président et du vice-Président du Conseil de surveillance et des membres des commissions spécialisées.

▪ **Commission de la Politique Financière**

Composition :

Président : Eric JOURDE, représentant permanent de la FFB ;

Membres :

- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanent de BTP BANQUE ;
- Philippe DESURMONT, SMABTP ;
- Participant externe : Christophe COUTURIER, ECOFI INVESTISSEMENTS.

Sont invités également les membres du Directoire.

Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au moins deux fois par an ; ses avis sont suivis par le Directoire.

▪ **Information sur les règles de rémunération**

Pour les salariés :

Les salariés ne disposent d'aucune part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat net après impôt et du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés ; il est renégocié tous les trois ans.

Pour les fonctions clés :

Les responsables des fonctions clés, risques, conformité et actuariat, sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé audit Interne dévolue à un membre du Conseil de surveillance, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire prévoyant des versements forfaitaires calculés au temps passé.

Pour les membres du Directoire :

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission des Rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire a également un contrat de directrice technique. Au titre de son contrat de travail, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des Rémunérations instruit chaque année, pour le compte du Conseil de surveillance à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des Rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques. C'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

Pour les membres du Conseil de surveillance :

La Commission des Rémunérations, commission spécialisée du Conseil de surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission des Rémunérations et est validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées. Ils sont doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.

II.2. Compétence et honorabilité

▪ Gouvernance

Conformément à la politique écrite de compétence et d'honorabilité approuvée par le Conseil de surveillance le 10/12/2020, les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI Bâtiment :

- dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP BANQUE ;
- dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises de ces activités qui siègent dans les instances de la FFB.

Leur connaissance des règles de gestion mises en place par la Directive Solvabilité 2 est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de surveillance, du Directoire et de la Commission d'Audit et des Risques avec l'aide d'un prestataire extérieur.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale, civile et administrative sans laquelle ils ne peuvent gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Les fonctions clés

En application de Solvabilité 2, les responsables des quatre fonctions clés de CGI BATIMENT ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

- **Gestion des risques**

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...).

- **Conformité**

L'objectif de cette fonction clé est de veiller à la mise en œuvre et au respect des lois, règlements et de conseiller la gouvernance.

- **Audit Interne**

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

- **Actuariat**

Un prestataire extérieur intervient en assistance ; il a été choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat. Les associés qui interviennent chez CGI BATIMENT sont membres de l'Institut des Actuaire.

Une déclaration de non-condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés à chacun des représentants de ces fonctions.

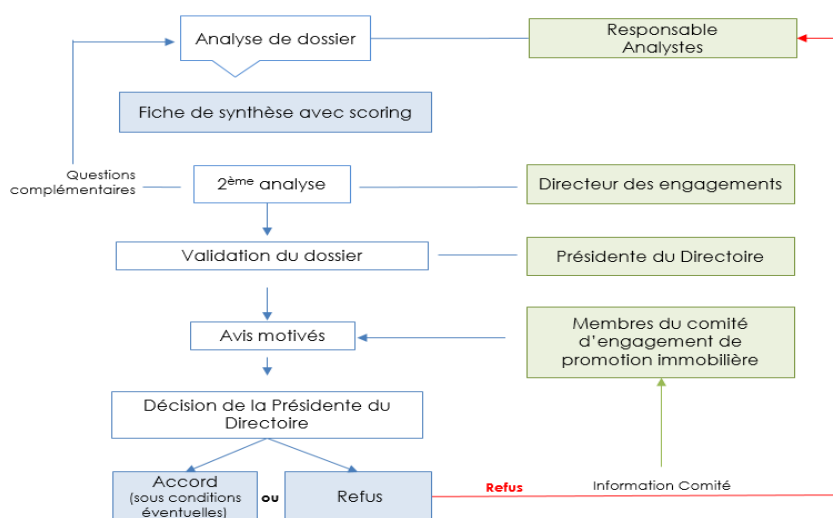
II-3 Système de gestion des risques - ORSA

Les règles de souscription sont définies dans la politique écrite de souscription et la gestion des sinistres fait l'objet de procédures internes. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements

marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place en matière de souscription et de renouvellement des garanties.

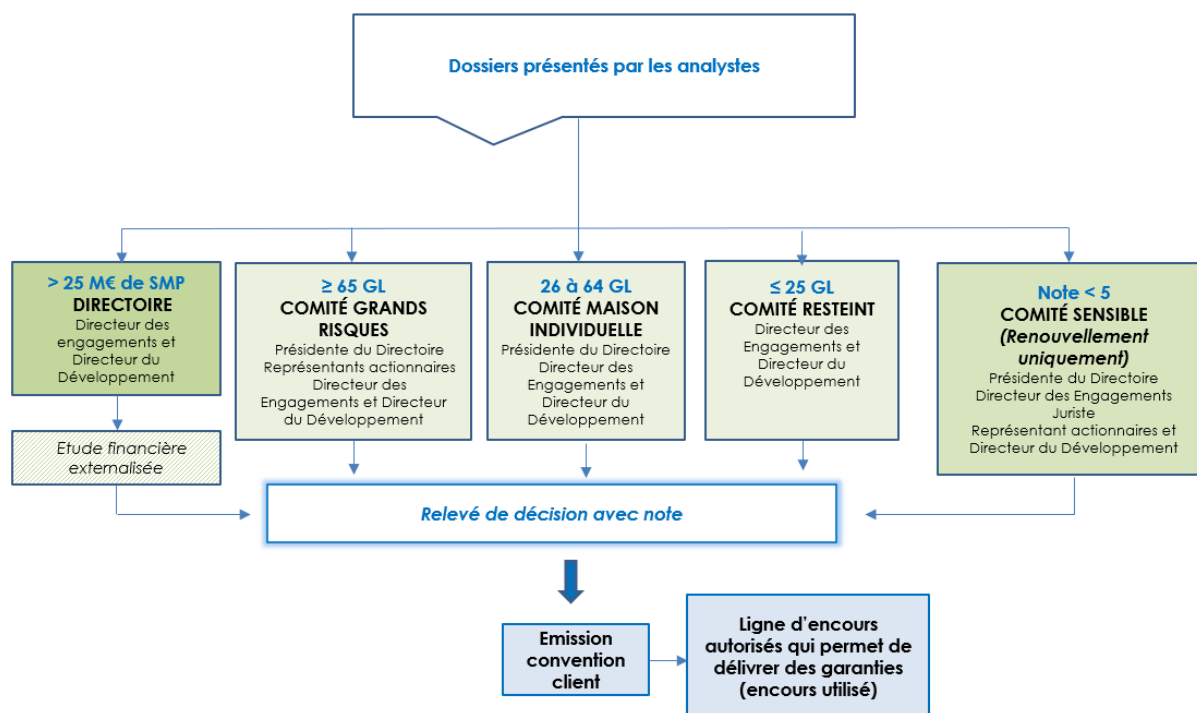
▪ Promotion immobilière

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP BANQUE, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.



▪ Maison individuelle

Plusieurs comités sont constitués en fonction du volume des engagements et de la nature du risque.



Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie des risques mise en place par CGI BATIMENT à compter de 2012 pour permettre d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable conformité. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la Commission d'Audit et des Risques.

▪ ORSA

Le processus ORSA mis en œuvre chaque année est validé par le Conseil de surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur. Le processus ORSA peut, en outre, être déclenché dans la perspective d'une baisse de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR de plus de 10 %.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, un choc de sinistralité en 2020, un choc sur les deux plus importantes expositions et un choc de dégradation des marchés financiers et de fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture Solvabilité 2 fixé par le Conseil de surveillance à 300 % de fonds propres éligibles.

II-4 Système de contrôle interne

• Cartographie et gestion des risques

Dans le cadre du Pilier 2 de la directive européenne sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) du 25/11/2009 et des textes pris en France pour son application, CGI BATIMENT a mis en place une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2018, CGI BATIMENT est consolidée au niveau "risques" par la SMABTP. La cartographie des risques a été réactualisée pour être complétée et mise aux normes de la SGAM BTP.

Au 31 décembre 2020, la cartographie des risques de CGI BATIMENT est structurée autour de 15 chapitres. A partir de 65 processus identifiés, 85 risques distincts ont été décrits et cotés.

Parmi ces 85 risques, 14 risques de non-conformité ont été identifiés dont, après « actions de maîtrise », 6 faibles, 8 modérés.

- **Le dispositif LCB/FT**

CGI BATIMENT rédige chaque année un rapport « *sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs* ».

Il est soumis aux instances et est approuvé par le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT.

- **Gestion des risques**

La fonction clé de gestion des risques consiste à mettre en place et à gérer un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Les politiques écrites renouvelées chaque année ont été validées par le Conseil de surveillance de décembre 2020.

- **Dispositif d'audit interne**

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place lors des réunions périodiques et des missions d'audit menées par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, le responsable de la fonction clé audit interne a délégué la réalisation de ces audits internes à un prestataire extérieur à l'entreprise.

CGI BATIMENT actualise son dispositif opérationnel de gestion et de pilotage de ses risques afin que celui-ci garantisse :

1) Une bonne connaissance des risques auxquels elle est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions.

Le responsable de la fonction conformité garantit une vision d'ensemble des normes qui doivent être respectées afin de pérenniser l'activité et préserver la réputation de CGI BATIMENT ;

La revue de la cartographie des risques permet d'établir un diagnostic des risques, afin de les identifier et mettre en place un plan d'action qui vise à maîtriser et à prévenir de la survenance des risques.

2) Une gestion des risques opérationnelle :

L'organisation de CGI BATIMENT est décrite et déclinée au sein des politiques écrites et dans les procédures opérationnelles de chaque service.

Le contrôle interne est organisé afin de permettre d'assurer notamment l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.

3) Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent.

La remontée des informations s'effectue notamment au moyen des « fiches incidents » indispensables au suivi et à l'actualisation des risques répertoriés ;

Le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT a créé des commissions spécialisées lui permettant d'assurer un suivi des risques et la remontée des informations en cas de détection de difficultés.

II.5. Fonction d'audit interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI Bâtiment a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, CGI BATIMENT élabore des plans d'audit annuels qui sont validés par le Directoire.

En 2020, les audits suivants ont été réalisés :

- ⇒ Procédures de souscription : service promotion immobilière
- ⇒ Les pouvoirs et délégations de signature
- ⇒ Procédures de souscription : Service maison individuelle

II.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI BATIMENT, notamment au moyen de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle participe aux Commissions d'Audit et des Risques et aux Conseils de surveillance.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des traités de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Cette fonction est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire extérieur.

II.7. Types de fonctions et d'activités sous-traitées

Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée à un spécialiste ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnée par une société extérieure).

Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers : réassureurs (Calculs ORSA, audit externe, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

Supports/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

II.8. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information importante concernant la gouvernance.

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

III.2. Risque de marché

- Risque actions
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

III.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI BATIMENT en raison de son secteur d'activité non-vie, la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess of loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

▪ **Le risque de primes et de réserve**

Le risque de dégradation des résultats techniques pourrait provenir de la fluctuation, de la survenance, de la fréquence du montant des sinistres.

Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

Le business plan de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 300 %.

▪ **Le risque catastrophe**

Le deuxième risque de souscription relatif au portefeuille de CGI BATIMENT concerne les engagements portés sur les deux plus importantes expositions.

Compte tenu de la concentration, ces clients apportent un volume d'engagements en nette progression, les primes correspondantes sont en augmentation bien que leur taux soit plus faible que le taux moyen de souscription en raison de la qualité de ces constructeurs.

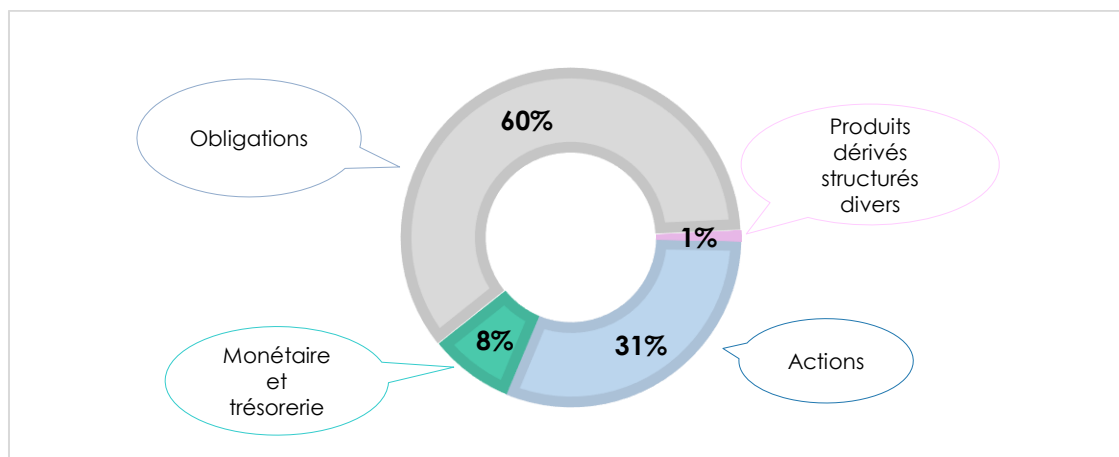
Le risque est atténué par le traité de réassurance :

- Sa portée a été doublée à partir de 2016 passant de 25 à 50 M€ ;
- Une tranche complémentaire de 20 M€ en excédent des 50 M€ a été souscrite à partir de 2019.

III.2. Risque de marché

Le portefeuille de titres dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est diversifié. Il est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités et les options générales de placement sont encadrées par la Commission de Politique Financière.

Après mise en transparence, la composition du portefeuille est la suivante :



▪ Le risque actions

Il est important. C'est la principale composante du risque marché. Le risque de baisse actions peut impacter le portefeuille de CGI BATIMENT, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription en direct de ces titres. Le risque actions est majeur dans le risque marché.

▪ Le risque de spread

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI BATIMENT à souscrire davantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré le niveau d'exigence requis sur la notation des émetteurs.

▪ Le risque de change

L'activité nationale de CGI BATIMENT implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement.

▪ Le risque de taux

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amènent à bien suivre ce risque car 60 % des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires.

- **Le risque de concentration**

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration.

- **Le risque immobilier**

CGI BATIMENT n'a pas de placement immobilier.

III.3. Le risque crédit/défaut

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué auprès d'une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux besoins créés par les règlements des sinistres.

III.4. Risque opérationnel

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » sur 2016 avec un sinistre de taille significative dont les conséquences ont été maîtrisées.

III.5. Exposition aux risques

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard dont les résultats sont détaillés dans le chapitre V. L'ORSA menée en 2020 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction de stress-tests.

Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité.

- Scénario 1 : Sinistralité lourde en 2021 équivalent à 150 % des primes émises en maison individuelle et 100% des primes émises en promotion immobilière ;
- Scénario 2 : Chute des deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Sinistralité moyenne non réassurée et choc action.

IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

Les actifs et les passifs ont été valorisés selon les principes donnés dans le chapitre II du titre I de l'acte délégué 2015/35 (Valorisation des actifs et des passifs).

IV.1. Actifs

Les tableaux ci-après sont exprimés en K€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Goodwill				
Frais d'acquisition différés		1 796		1 903
Immobilisations incorporelles		923		1 092
Actifs d'impôts différés	807		1 194	
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		486		417

La valeur S2 retenue pour les *frais d'acquisition différés* est de zéro, conformément aux règles posées par la directive.

La valorisation des *immobilisations incorporelles* et des *immobilisations corporelles pour usage propre* est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour revendre ces actifs.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, compte tenu du niveau des impôts différés passifs, des résultats prévisionnels du Business Plan et des résultats fiscaux largement positifs des dernières années.

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC et indexés)	96 723	89 391	99 280	90 992
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)				
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848	848	848
Actions				
Actions – cotées				
Actions – non cotées				
Obligations	19 973	19 689	18 593	18 289
Obligations d'État				
Obligations d'entreprise	19 973		18 593	
Titres structurés				
Titres garantis				
Organismes de placement collectif	72 902	65 853	76 839	68 856
Produits dérivés				
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie				
Autres investissements	3 000	3 000	3 000	3 000

Les Investissements ont été évalués pour un total de 99 280 K€, en progression de 2,6 % par rapport à la fin 2019.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 027	5 013	2 314	2 307

Les montants recouvrables au titre traités de réassurance ont été calculés en meilleure estimation (best estimate). Ils relèvent de la branche non-vie. Leur diminution est liée à la fois aux règlements passés en 2020 et à la diminution de l'intervention de la réassurance dans les dossiers sinistrés.

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir	1 349	1 349	1 343	1 343
Créances nées d'opérations de réassurance	279	279	1 449	1 449
Autres créances (hors assurance)	422	422	1 555	1 555
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 429	3 429	4 816	4 816
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	42	63	197	219
Total de l'actif	108 080	103 151	112 147	106 093

Les créances sont prises à leur valeur de bilan social, soit 4 346 K€ nets de provisions (contre 2 051 K€ à fin 2019), en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité. Leur hausse est liée :

- À une augmentation du montant des créances sur les réassureurs, résultat d'appels de fonds de fin d'année, et
- À la variation du poste autres créances, liée notamment à l'augmentation de créances sur l'État résultant du calcul de l'impôt sur les sociétés.

La trésorerie est prise à sa valeur de marché, soit 4 816 K€.

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont retraités des surcotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur retenue est alors de 197 K€.

Le total de l'actif ressort à 112 147 K€, en progression de 3,8 % par rapport à la fin de 2019.

IV.2. Provisions techniques

L'activité de CGI BATIMENT est une activité non-vie, de garanties caution. Elle relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés par nature d'activité : sinistres relatifs aux maisons individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie	19 824	30 540	20 980	31 180
Provisions techniques non-vie (hors santé)	19 824	30 540	20 980	31 180
Provisions techniques calculées comme un tout				
Meilleure estimation	17 383		17 413	
Marge de risque	2 442		3 567	

➤ Evolution par rapport à 2019 et impact de la réassurance

Les Best Estimates bruts de réassurance à fin 2020 sont au même niveau qu'à fin 2019 tandis que les Best Estimates cédés baissent fortement (-54 %), en cohérence avec l'évolution des provisions sur lesquelles s'appuient leurs calculs.

		BE sinistres (en k€)		
		Brut	Cédé	Net
Maisons individuelles	fin 2020	15 204	2 314	12 890
	fin 2019	14 880	5 027	9 852
	évolution	2%	-54%	31%
Promotion	fin 2020	973	-	973
	fin 2019	1 388	-	1 388
	évolution	-30%	ns	-30%
Litiges	fin 2020	1 235	-	1 235
	fin 2019	1 115	-	1 115
	évolution	11%	ns	11%
Ensemble	fin 2020	17 413	2 314	15 098
	fin 2019	17 383	5 027	12 355
	évolution	0%	-54%	22%

▪ **Calcul de la marge pour risque**

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 2,4 années). De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls et aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 3 567 K€.

L'augmentation de la marge de risque par rapport à fin 2019 (2 442 K€) s'explique par la hausse du capital de solvabilité requis.

IV.3. Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

	Fin 2019		Fin 2020	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	61	61	1 351	1 351
Dépôts des réassureurs				
Passifs d'impôts différés	3 016		3 713	
Dettes nées d'opér. d'ass. et montants dus aux intermédiaires	308	308	280	280
Dettes nées d'opérations de réassurance	742	742	271	271
Autres dettes (hors assurance)	3 718	3 744	1 854	1 900
Total du passif	27 669	35 394	28 448	34 982

L'évaluation des provisions autres que les provisions techniques suit celle utilisée pour le bilan social, soit 1351 K€. Il s'agit des provisions pour risques et charges. Son augmentation est principalement liée à deux litiges.

Les dépôts les dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires et les dettes nées d'opérations de réassurance étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 551 K€ au total.

Les passifs d'impôts différés ont été évalués sur la norme IAS12, selon la même méthode que pour les impôts différés actifs. La valeur retenue est ainsi 3 713 K€.

Les autres dettes sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur ressort à 1 854 K€.

Le total du passif ressort à 28 448 K€ et l'excédent de l'actif sur le passif s'élève à 83 699 K€.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

V.1. Fonds propres

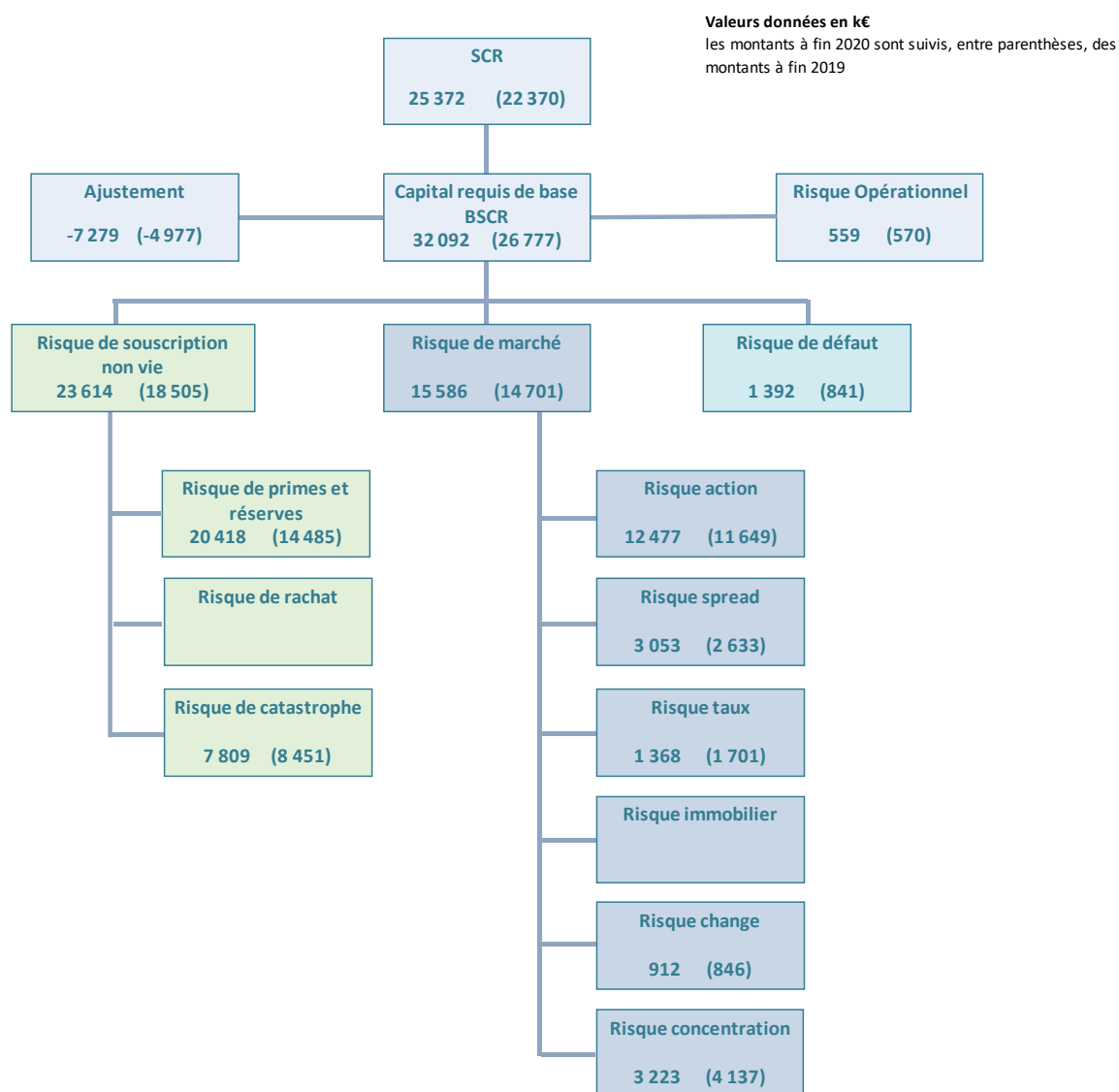
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité 2.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 K€ et de la réserve de réconciliation, pour 60 862 K€.

Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité 2 (83 699 K€) auquel on retranche les distributions prévues de dividendes (1 950 K€). Ils s'élèvent donc à 81 749 K€. Ils ont été classés en Tier 1.

Le montant des fonds propres éligible à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 81 749 K€ (78 461 K€ à fin 2019).

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



Le SCR a été calculé par la formule standard. Nous avons utilisé le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec de la société Sinalys.

La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2019	Fin 2020	Evolution	
SCR	22 370	25 372	3 002	13%
Coefficient Adj	-4 977	-7 279	-2 302	46%
SCR opérationnel	570	559	-11	-2%
BSCR	26 777	32 092	5 314	20%
SCR non vie	18 505	23 614	5 109	28%
SCR marché	14 701	15 586	885	6%
SCR de défaut	841	1 382	541	64%
Effet de diversification	-7 270	-8 490	-1 220	17%

Le MCR s'élève à 6 343 K€ (5 592 K€ à fin 2019). Son augmentation importante est liée à celle du SCR.

Les fonds propres éligibles, de 81 749 K€ couvrent ainsi le MCR à 1 289 % (1 403 % fin 2019) et le SCR à 322 % (351 % fin 2019).

▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Nous avons utilisé la méthode décrite dans les actes délégués pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés.

Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel : 32 651 K€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel ;
- Provisions techniques pour le risque non vie ;
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux ;
- Fonds pour les risques de change et de concentration ;
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés est alors mené sur le bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application des taux aux assiettes par année.

L'excès d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 7 279 K€.

Le capital social se monte à 21 M€ et il est renforcé par les réserves, les fonds propres S1 s'élevant à plus de 71 M€. Un choc sur le résultat de 33 M€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée. Le montant des impôts différés passifs du bilan prudentiel et la projection du résultat moyen constaté sur les dernières années permettrait d'absorber cet impôt en quelques années. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

- **Risque de souscription**

	Fin 2019	Fin 2020	Evolution N / N-1	
			en k€	en %
SCR Non Vie	18 505	23 614	5 109	27,6%
Primes et réserves	14 485	20 418	5 934	41,0%
Rachat	0	0	0	ns
Catastrophe	8 451	7 809	-642	-7,6%

La forte hausse du risque de primes et de réserves est liée principalement à la modification du paramètre de calcul dans la formule standard par le règlement délégué 2019/981 (l'écart-type pour le risque de prime passe ainsi de 12 % à 19 %) et dans une moindre mesure à l'augmentation des best estimates nets de réassurance.

La baisse du risque de catastrophe s'explique par l'impact de la réassurance lors d'une défaillance des deux plus grandes expositions.

- **Risque de marché**

Le risque de marché se décompose comme suit (en K€) :

	Fin 2019	Fin 2020	Evolution N / N-1	
			en k€	en %
SCR Marché	14 701	15 586	885	6%
Action	11 649	12 477	828	7%
Spread	2 633	3 053	420	16%
Taux	1 701	1 368	-333	-20%
Immobilier	0	0	0	ns
Change	846	912	66	8%
Concentration	4 137	3 223	-914	-22%

➤ Composition du portefeuille (en K€)

Pour information, le portefeuille mis en transparence à fin 2020 est le suivant :

Type d'actif	Fin 2019	Fin 2020	Evolution	
ACTION	28 667	32 168	3 501	12%
Action de type 1	13 563	21 029	7 466	55%
Action de type 2	14 256	10 291	-3 965	-28%
Participation 100%	848	848	0	0%
MONETAIRE ET TRESORERIE	3 242	8 377	5 135	158%
OBLIGATION	67 850	62 242	-5 608	-8%
Etatique EEE	5 700	4 446	-1 254	-22%
Privée	61 790	57 613	-4 177	-7%
Etatique non EEE	360	183	-177	-49%
PRODUIT DERIVE & DIVERS	-38	-435	-397	ns
PRODUIT STRUCTURE	0	1 744	1 744	ns
Total	99 722	104 095	4 374	4,39%

La poche action augmente mais avec une baisse de la proportion d'actions de type 2.

La poche obligataire diminue de 8 %.

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.

V.5. Non -respect du MCR et non-respect du SCR

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence un risque de non-respect des exigences en capital.

V.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.

ANNEXES

Bilan (en K€)**S.02.01.01**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 194
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	99 280
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	18 593
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	18 593
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	76 839
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	3 000
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 314
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 314
Non-vie hors santé	R0290	2 314
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 343
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 449
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 555
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 816
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	197
Total de l'actif	R0500	112 147

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	20 980
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 980
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	17 413
Marge de risque	R0550	3 567
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 351
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 713
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	279
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	271
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 854
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	28 448
Excédent d'actif sur passif	R1000	83 699

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
(en K€)
S.05.01.01**

		Assurance crédit et cautionnement	Total
		C0090	C0200
Primes émises			
Brut – assurance directe	R0110	19 126	19 126
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	2 400	2 400
Net	R0200	16 726	16 726
Primes acquises			
Brut – assurance directe	R0210	18 645	18 645
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	2 400	2 400
Net	R0300	16 245	16 245
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310	2 479	2 479
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	-462	-462
Net	R0400	2 941	2 941
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe	R0410	1 290	1 290
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440		
Net	R0500	1 290	1 290
Dépenses engagées	R0550	6 559	6 559
Charges administratives			
Net	R0700	1 182	1 182
Frais de gestion des sinistres			
Net	R0900	1 829	1 829
Frais d'acquisition			
Net	R1000	3 376	3 376
Frais généraux			
Net	R1100	172	172
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		6 559

Provisions techniques non-vie (en K€)

S.17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	
		Assurance crédit et cautionnement	Total engagements en non-vie
		C0100	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
<i>Provisions pour primes</i>	-		
Brut – total	R0060		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		
<i>Provisions pour sinistres</i>			
Brut – total	R0160	17 412	17 412
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200	2 338	2 338
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210	2 338	2 338
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 314	2 314
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	15 098	15 098
Total meilleure estimation – brut	R0260	17 412	17 412
Total meilleure estimation – net	R0270	15 098	15 098
Marge de risque	R0280	3 567	3 567
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	R0320	20 980	20 980
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	2 314	2 314
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	18 665	18 665

Sinistres en non vie (en K€)

S.19.01.01

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur al

Année de survenance		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100																2
N-14	R0110	80	292	90	-87	4	2	4	0	1	4	1	0	0	0	0	
N-13	R0120	536	778	91	-36	24	36	5	13	-3	-2	-3	-3	-3	-3		
N-12	R0130	435	420	-40	929	158	169	164	-69	34	115	637	117	-43			
N-11	R0140	443	156	-36	40	147	35	-23	183	-9	7	-17	1				
N-10	R0150	166	52	216	2	17	-10	1	1	0	0	0					
N-9	R0160	262	1 106	1 833	544	389	406	-175	-36	227	-348						
N-8	R0170	345	2 032	97	453	247	-7	148	254	3							
N-7	R0180	322	1 460	-78	39	216	237	17	-27								
N-6	R0190	196	968	269	645	56	103	-26									
N-5	R0200	164	326	206	-14	426	13										
N-4	R0210	1 321	5 532	2 723	1 080	141											
N-3	R0220	166	161	920	163												
N-2	R0230	349	2 877	957													
N-1	R0240	74	1 065														
N	R0250	349															

Année		Pour l'année en cours	Somme des années (cumul)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	2	2
N-14	R0110	0	391
N-13	R0120	-3	1 430
N-12	R0130	-43	3 027
N-11	R0140	1	927
N-10	R0150	0	444
N-9	R0160	-348	4 207
N-8	R0170	3	3 572
N-7	R0180	-27	2 186
N-6	R0190	-26	2 212
N-5	R0200	13	1 121
N-4	R0210	141	10 796
N-3	R0220	163	1 411
N-2	R0230	957	4 184
N-1	R0240	1 065	1 138
N	R0250	349	349
Total	R0260	2 247	37 396

Meilleure estimation provisions brutes non actualisées (vale

Année de développement

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																
N-14	R0110										19	0				0	
N-13	R0120								708	710	-1				0		
N-12	R0130								570	764	1 155	-2		0			
N-11	R0140							237	136	333	1 279	2 769	2 254				
N-10	R0150						122	93	63	70	37	0					
N-9	R0160					885	431	386	351	224	549						
N-8	R0170				906	747	801	558	33	63							
N-7	R0180			2 125	1 612	842	462	229	172								
N-6	R0190		3 211	2 515	1 268	1 175	672	584									
N-5	R0200	3 331	1 568	689	1 110	571	461										
N-4	R0210	9 532	6 833	2 866	1 490	1 142											
N-3	R0220	3 720	2 811	1 254	886												
N-2	R0230	7 348	3 604	1 865													
N-1	R0240	6 426	3 964														
N	R0250	5 247															

Année		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0
N-14	R0110	0
N-13	R0120	0
N-12	R0130	0
N-11	R0140	2 287
N-10	R0150	0
N-9	R0160	551
N-8	R0170	64
N-7	R0180	174
N-6	R0190	594
N-5	R0200	470
N-4	R0210	1 156
N-3	R0220	900
N-2	R0230	1 888
N-1	R0240	4 022
N	R0250	5 308
Total	R0260	17 413

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (valeur absolue)

		Année de développement																Année		Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +			C0560
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	Précédentes	R0100	
Précédentes	R0100																		R0100	0
N-14	R0110											0	0						R0110	0
N-13	R0120									670	691	-1							R0120	0
N-12	R0130								512	724	1 136	-2							R0130	0
N-11	R0140							158	76	293	1 256	2 769	2 254						R0140	2 254
N-10	R0150						22	12	3	21	12	0							R0150	0
N-9	R0160					763	328	305	275	172	522								R0160	522
N-8	R0170				704	621	699	453	-45	10									R0170	10
N-7	R0180			1 823	1 404	718	326	122	90										R0180	90
N-6	R0190		2 805	2 204	1 063	1 006	538	473											R0190	473
N-5	R0200	1 983	1 152	381	834	407	321												R0200	321
N-4	R0210	7 998	6 321	2 443	1 220	970													R0210	970
N-3	R0220	2 710	2 251	848	604														R0220	604
N-2	R0230	6 040	3 060	1 442															R0230	1 442
N-1	R0240	5 105	3 396																R0240	3 396
N	R0250	3 867																	R0250	3 867
Total	R0260																		R0260	13 949

Fonds propres (en K€)
3.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 85 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	20 888	20 888			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou dément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	60 862	60 862			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité I						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0250	81 749	81 749		0	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou dément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400				0	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	81 749	81 749			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	81 749	81 749			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	81 749	81 749	0	0	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	81 749	81 749	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	25 372				
Minimum de capital requis	R0600	6 343				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,22				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	12,89				

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	83 699
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 930
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	20 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0750	60 862
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (ERFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (ERFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (ERFP)	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

S.25.01.01

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	15 586	15 586	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 382	1 382	
Risque de souscription en vie	R0030	0	0	
Risque de souscription en santé	R0040	0	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	23 614	23 614	
Diversification	R0060	-8 490	-8 490	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	32 092	32 092	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	559
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-7 279
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	25 372
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	25 372
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement (en K €)
S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 562

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	15 098	16 726
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 562
Capital de solvabilité requis	R0310	25 372
Plafond du MCR	R0320	11 417
Plancher du MCR	R0330	6 343
MCR combiné	R0340	6 343
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	6 343